

Termes de référence pour l'appui à la consolidation du dispositif de suivi-évaluation continu et la conduite de l'évaluation finale de la convention-programme « Investir pour la Petite Enfance pour lutter contre la pauvreté et les inégalités » (Phase 1)

Cofinancé par l'Agence Française de Développement

L'association Planète Enfants & Développement (PE&D) souhaite mener un suivi-évaluation continu et une évaluation externe finale visant à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité d'une convention-programme mise en œuvre dans 5 pays (Cambodge, Népal, Vietnam, Burkina-Faso et Togo), subventionnée par l'Agence Française de Développement (AFD) et formalisée dans la Convention AFD CZZ2849 01 L. Le présent document décrit les termes de références de l'action à évaluer soumise à appel d'offres.

Coordonnées de la personne référente :
Géraldine Massuelle
Email: geraldine.massuelle@planete-eed.org

Date de rédaction du présent dossier : décembre 2020

I. L'action à suivre et les acteurs et actrices impliqués

A. Présentation succincte de la structure commanditaire

1) Mission, objectifs

Planète Enfants & Développement (PE&D) est le fruit de deux associations françaises de solidarité internationale (Enfants & Développement – fondée en 1992 – et Planète Enfants – fondée en 1984 – qui ont fusionné en 2016) ayant la volonté d'associer leurs forces pour construire un monde dans lequel les enfants vulnérables sont protégés et s'épanouissent, en renforçant les capacités d'acteurs locaux (pouvoirs publics, sociétés civiles, communautés et familles) et en dénonçant et luttant contre toute forme de discrimination, d'exploitation et de violence, avec pour texte de référence la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. PE&D intervient auprès des enfants, de leurs familles, des professionnels de la petite enfance et des communautés à travers le développement de la petite enfance, l'accompagnement familial, la protection contre les violences, la santé maternelle et du jeune enfant, l'insertion socio-professionnelle et le plaidoyer.

Organisation à taille humaine, agile, Planète Enfants & Développement travaille en partenariat avec les populations et les acteurs locaux pour garantir la pertinence des projets, leur autonomie et leur impact. Elle cherche l'efficacité et les résultats, tout en étant dans une démarche de progrès permanent.

En 2019, environ 30 000 personnes ont bénéficié directement de ses actions à travers 18 projets au Burkina Faso, au Cambodge, au Népal et au Vietnam. Depuis 1984, PE&D a travaillé au service de plus d'1 million de bénéficiaires.

2) Expérience dans les pays et dans le domaine d'intervention concernés

PE&D a une expérience de plus de 30 ans dans le **développement de la petite enfance**, en particulier pour les 3-6 ans, et depuis ces deux dernières années pour les 0-3 ans. Elle est implantée dans 4 pays (Cambodge (CB) depuis 1984, Népal (NP) depuis 1992, Vietnam (VN) depuis 1993 et Burkina Faso (BF) depuis 2004) où elle collabore avec les bénéficiaires et les partenaires locaux à plusieurs échelles (individuelle, familiale, locale, régionale, nationale).

Réalisations à titre d'exemples :

Pour les 3-6 ans : mise en place de plus de 150 écoles préscolaires (CB et BF), conception et conduite de formation pour les professionnels de la petite enfance (VN, NP, CB), éducation parentale (tous pays), création d'une plateforme de ressources en ligne pour les professionnels de la Petite Enfance (BF), soutien à la création d'entreprises sociales pour la fabrication et la diffusion de jeux et jouets (BF et CB).

Pour les 0-3 ans : conception de formations en pédiatrie (CB) ; formation de personnel de santé (BF, CB) et de doulas (CB) ; conception de formation qualifiante pour les professionnels (BF, CB) ; création de modèles de crèches pour les ouvrières des usines textiles (CB).

Il est donc apparu cohérent de s'appuyer sur ces expériences pour développer un programme plus ambitieux sur ce domaine d'intervention, en intégrant le Vietnam et un nouveau pays en Afrique de l'Ouest, le Togo. Ce dernier a été retenu pour deux raisons : il est proche du Burkina Faso et sera ainsi un point d'attache de la mission au cas où les conditions de sécurité au Burkina empêchent la présence d'expatriés ; de plus, ce pays est plutôt avancé en matière d'éducation préscolaire.

3) Budget global

Le budget global de Planète Enfants & Développement est de 2,09 M€ en 2019.

Les fonds proviennent essentiellement de subventions publiques et privées telles que celles de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Mondiale et de fondations

(Fondation de France, Fondation Abbé Pierre, Institut Robin des Bois, Fondation Société Générale, Fondation Air Liquide...).

B. Descriptif de l'action à évaluer

1) Informations générales et contexte de l'action

Le Cambodge, avec un Indice de Développement Humain de 0,58, se classe à la 146^{ème} place sur 189 pays et a un taux brut de préscolarisation¹ de 25 (2019). Avec des millions de femmes entrant sur le marché du travail formel, en particulier dans le secteur du textile, la garde des jeunes enfants est un défi. Il n'existe aucune structure publique pour les enfants de moins de 3 ans, l'offre privée reste rare, concentrée dans les grandes villes et à destination d'une classe aisée.

Le Vietnam, avec un Indice de Développement Humain de 0,69, se classe à la 118^{ème} place sur 189 pays et a un taux brut de préscolarisation de 95,9% (2019). Ce taux est très élevé mais l'accès aux services de garde pour les 0-3 ans est insuffisant. Aucun établissement public n'accueille les enfants de moins de 12 mois et les coûts du secteur privé sont inabordables pour les familles pauvres.

Le Népal, avec un Indice de Développement Humain de 0,58, se classe à la 147^{ème} place sur 189 pays et a un taux brut de préscolarisation de 87,4% (2019). Ce taux élevé masque une fréquentation très irrégulière et une faible qualité de l'éducation préscolaire en école publique : professeurs sous-payés et peu formés, manque d'infrastructures et de matériels, classes chargées et hygiène quasi inexistante. Les familles les plus vulnérables – ethnies et castes discriminées – connaissent peu ou pas l'intérêt du préscolaire. Enfin, la négligence, voire la maltraitance, envers les petits enfants reste un problème majeur.

Le Burkina Faso, avec un Indice de Développement Humain de 0,43, se classe à la 182^{ème} place sur 189 pays et a un taux brut de préscolarisation de 5,4% (2019). Ce taux extrêmement bas est principalement dû au manque d'infrastructures. Le pays ne compte que 154 CEEP (Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire) publics dont plus de la moitié concentrée dans les deux villes principales. De plus, cette éducation a un coût bien souvent trop important pour les parents. En ce qui concerne les crèches, la première structure publique vient juste d'ouvrir et les établissements privés sont très chers et/ou de mauvaise qualité.

Le Togo, avec un Indice de Développement Humain de 0,51, se classe à la 167^{ème} place sur 189 pays et a un taux brut de préscolarisation de 25% (2019). Les frais scolaires au préscolaire et au primaire sont gratuits depuis 2008. Le Gouvernement s'est engagé à encourager le développement de l'encadrement de la petite enfance. A cet effet, il entend promouvoir l'encadrement de la petite enfance à travers une éducation parentale (0-3 ans), une éducation préscolaire (3-4 ans) et l'accès aux services sociaux de base dans un environnement protecteur.

Dans chacun de ces pays, PE&D a observé une demande de plus en plus importante de modes de garde professionnels pour les jeunes enfants, propices à leur développement. Les sociétés changent : les femmes ont davantage accès à l'emploi formel, les familles sont plus éclatées, les modèles traditionnels sont questionnés. La diminution du nombre d'enfants par famille donne davantage

¹ Effectif total dans (a) l'enseignement pré-primaire et (b) le développement de l'éducation de la petite enfance quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population de l'âge officiel pour le niveau d'enseignement respectif. Le taux brut de scolarisation peut dépasser 100% en raison de l'inclusion d'élèves trop jeunes ou trop âgés (entrée précoce ou tardive).

d'ambition aux parents pour leurs enfants, beaucoup sont prêts à investir pour leur réussite scolaire. Cependant, les familles, en particulier les moins éduquées, ne connaissent pas les besoins spécifiques des jeunes enfants pour leur développement psycho-cognitif faute de vulgarisation.

Le Développement de la Petite Enfance (de 0 à 6 ans) est maintenant reconnu scientifiquement comme prioritaire pour réduire les inégalités et contribuer au développement des pays. Les sciences cognitives nous permettent de comprendre l'importance critique des premières années pour la construction psychique de l'individu et montrent que les inégalités sociales sont déjà très fortes dès 3 ans, au moment de l'entrée à l'école. Elles déterminent fortement la réussite scolaire et professionnelle. C'est donc en intervenant dès le plus jeune âge que l'on peut prévenir ces inégalités et donner à chaque enfant la chance de développer son plein potentiel. Les pays où intervient PE&D sont parmi les plus pauvres et inégalitaires du monde. Les indicateurs en matière de Petite Enfance convergent vers un manque quantitatif et qualitatif de services, en particulier pour les 0-3 ans. Les parents en situation de vulnérabilité disposent de très peu voire d'aucune connaissance sur le développement des enfants mais beaucoup ont compris l'enjeu de l'éducation pour leur réussite. **PE&D souhaite donc développer une stratégie ambitieuse au service du développement des enfants de 0 à 6 ans, en particulier des plus défavorisés.**

Les projets de PE&D menés avec ses partenaires locaux et centrés sur la Petite Enfance au Cambodge, au Népal et au Burkina Faso, ont été financés par l'Agence Française de Développement (AFD) et se sont tous terminés en mai 2020.

Au vu des enjeux décrits plus haut que représente le développement de l'enfant, et encouragé par l'AFD, il est donc apparu très cohérent de s'appuyer sur ces expériences pour développer un programme plus ambitieux sur ce thème, en intégrant le Vietnam, où PE&D travaille depuis 25 ans, et un nouveau pays en Afrique de l'Ouest, le Togo. La convention-programme est le dispositif idéal pour pousser plus loin une stratégie, grâce, entre autres, au renforcement de l'expertise de toutes les parties prenantes. Pour concevoir ce programme, PE&D a travaillé avec de nombreux acteurs locaux (autorités locales, associations - la plupart partenaires depuis plusieurs années sur cette thématique, certains nouveaux), qui ont montré une volonté de renforcer les actions pour la Petite Enfance et d'en développer de nouvelles. En France, elle s'est rapprochée d'organisations, comme Auteuil Petite Enfance, avec qui elle partage des valeurs : le vivre ensemble, la relation parent-enfant et le bien-être des enfants. Cette conjugaison de volontés et de réflexions a permis à PE&D de mûrir cette convention-programme qui a l'ambition d'apporter des changements aux niveaux nationaux.

2) Objectifs de l'action

Dans cette perspective, la convention-programme a pour principal objectif de contribuer à lutter contre la pauvreté et les inégalités en mobilisant les partenaires techniques, financiers et étatiques pour qu'ils investissent pour la Petite Enfance. Pour contribuer à cet objectif global, PE&D, en se basant sur son expérience, souhaite atteindre trois objectifs spécifiques, selon deux entrées complémentaires : l'accès aux services Petite Enfance et la qualité des services et de la prise en charge des enfants au sens large, avec un volet important de partage d'expériences et de capitalisation qui soutient ces deux axes.

OBJECTIF GLOBAL

Lutter contre la pauvreté et les inégalités en investissant pour la Petite Enfance

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Développer les services publics, communautaires et privés de la Petite Enfance ;
2. Améliorer la protection et la qualité de l'éducation des jeunes enfants ;
3. Enrichir les pratiques et renforcer les compétences des acteurs de la Petite Enfance.

RÉSULTATS ATTENDUS PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :

Développer les services Petite Enfance publics, communautaires et privés (axe accès)

Résultat 1.1 (3-6 ans) :

Des écoles préscolaires pour les 3-6 ans sont renforcées et autonomes.

Résultat 1.2 (0-3 ans) :

Des Services Petite Enfance pour les 0-3 ans (crèches, gardes à domicile...) sont créés ou renforcés et autonomes.

Résultat 1.3 (environnement) :

Des aires de jeux extérieures dans des quartiers précaires sont créées.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :

Améliorer la protection et la prise en charge des jeunes enfants (axe qualité)

Résultat 2.1 (parentalité) :

Les parents ont accès à des informations pour une bonne prise en charge de leurs enfants, connaissent leurs besoins et savent comment y répondre.

Résultat 2.2 (professionnels) :

Les professionnels de la Petite Enfance ont acquis des compétences et amélioré leurs pratiques.

Résultat 2.3 (pouvoirs publics) :

Les autorités locales renforcent le cadre légal en matière de services et de protection pour les jeunes enfants.

Résultat 2.4 (matériel éducatif) :

Une offre de matériel éducatif de qualité est disponible à l'échelle nationale au Burkina Faso.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :

Enrichir les pratiques et renforcer les compétences des acteurs de la Petite Enfance (axe expertise et capitalisation)

Résultat 3.1 (expertises) :

PE&D et ses partenaires publics et privés ont renforcé leurs connaissances et compétences en Petite Enfance.

Résultat 3.2 (bonnes pratiques) :

Une première base de modèles de Services d'Eveil et d'Education de jeunes enfants (SEEJE) pérennes et reproductibles est définie.

3) Les bénéficiaires

Bénéficiaires direct.e.s :

- 6585 enfants de 0 à 6 ans, principalement issus de milieux défavorisés, accueillis dans les SEEJE ;
- 13170 parents des enfants utilisant les SEEJE ;
- 160 000 familles des zones d'intervention qui participeront aux activités d'éducation parentale et/ou recevront les messages de sensibilisation via les médias ;
- 900 personnes travaillant ou souhaitant travailler dans des SEEJE qui recevront formation et accompagnement et auront accès aux nouveaux outils ;
- Au moins 20 organisations : partenaires locaux, associations, structures de l'ESS et autorités locales, pour le renforcement des capacités et/ou l'appui à la mise en place ou à l'encadrement de services pour la Petite Enfance ;
- Employé.e.s de 8 usines à qui les employeurs proposeront un mode de garde de qualité ;
- PE&D et ses partenaires dont les pratiques et l'expertise en Petite Enfance seront renforcées.

Bénéficiaires indirect.e.s :

- 480 000 enfants des parents qui auront été sensibilisés / informés / accompagnés ;
- 13170 autres membres des familles des enfants pris en charge (les grands-parents et/ou grandes sœurs libérés des lourdes responsabilités...);
- Toute organisation souhaitant travailler dans la Petite Enfance qui pourra utiliser les outils/documents développés dans ce programme.

4) Intégration du genre

La dimension genre sera présente dans ce programme, directement :

- En intégrant l'égalité filles garçons dans les outils pédagogiques et en veillant à ce que les filles fréquentent les écoles préscolaires autant que les garçons. ;
- En accompagnant les femmes vulnérables vers un emploi ou en renforçant les capacités de celles qui travaillent pour la Petite Enfance ;
- En soutenant les femmes dans les conseils communaux ;
- En touchant les pères aussi bien que les mères à travers les activités d'éducation parentale.
- Et indirectement en libérant les grandes sœurs et/ou les mamans de la charge des plus jeunes, les premières seront encouragées à poursuivre leur scolarité et les secondes pourront se consacrer à des activités professionnelles.

Les différents pays présentent tous des similitudes concernant l'éducation des filles et la place de la femme dans la vie publique et la vie économique. Le rôle des mères dans l'éducation des enfants est reconnu et documenté. Il est possible d'en déduire, comme constaté par expérience, que celui des pères est réduit et peu valorisé.

Plus spécifiquement, approche genre pour chaque objectif spécifique :

OS1 : Les Services Petite Enfance libèrent les mères pour leurs activités économiques et les sœurs pour l'école. Les emplois créés sont principalement à destination des femmes.

OS2 : Le développement du secteur professionnel de la petite enfance est porteur d'emploi pour les femmes ; l'éducation parentale s'adresse aux mères et aux pères. Des messages valorisent le rôle des pères dans l'éducation de leurs enfants et les encouragent à s'impliquer davantage. Les matériels pédagogiques ne sont pas stéréotypés, et favorisent une éducation non sexiste.

OS3 : PE&D est vigilante à avoir un équilibre hommes femmes parmi les participant.e.s et les intervenant.e.s aux séminaires.

PE&D a également prévu de se renforcer sur l'approche genre avant de l'intégrer à ces actions de renforcement de capacités : elle élaborera un outil de screening consolidé pour évaluer l'impact des différentes activités sur le genre (effet négatif, neutre, positif, transformatif), en collaboration avec ses différents partenaires terrain, ainsi qu'une formation ad'hoc. De plus, les notions d'égalité femmes hommes seront diffusées tout le long du programme auprès des partenaires locaux : rôles et pouvoirs des femmes dans l'organisation, rappel systématique des droits des femmes, attention portée à leur participation que ce soit dans l'équipe ou pour les bénéficiaires, outils pédagogiques non genrés, valorisation du rôle des pères dans l'éducation des enfants.

Enfin, lors de l'acceptation du programme par les instances de l'AFD, il a été souligné que l'approche genre dans le projet est un des enjeux déterminants dans la réussite et la pertinence du traitement de la petite enfance auprès notamment des communautés et de l'ensemble des organisations privées et publiques locales encore trop fortement guidés par des croyances culturelles et religieuses. Cette approche doit faire l'objet d'un objectif transversal spécifique. PE&D devra présenter un plan d'activités et d'indicateurs de mesure spécifiques de l'approche genre à la fin de la première tranche (ie décembre 2021) de cette phase 1.

5) Présentation succincte de l'organisation interne et partenariale

Chaque projet pays est mené par une équipe dédiée (responsable de projet et opérationnels) en direct ou en appui à des partenaires locaux. Ils sont supervisés par une directrice pays. La coordinatrice de la convention-programme basée en France assure la cohérence de l'ensemble, l'animation des échanges et des instances de gouvernance et la consolidation des données. Une éducatrice de jeunes enfants est basée au siège, elle est l'experte petite enfance qui accompagne tous les projets pays, formalise l'approche pédagogique de PE&D et capitalise. Elle a un lien fonctionnel avec les experts petite enfance des pays. Ces derniers renforcent les compétences des partenaires et appuient toutes les activités Petite Enfance de leur pays. Il y a un comptable et un responsable financier par pays. Une responsable financière coordinatrice de la CP les supervise et consolide les données de chaque pays pour établir les rapports financiers.

Suivi technique :

Dans le cadre de cette convention-programme (qui est la 1^{ère} pour PE&D), chaque projet pays dispose de ses outils de suivi-évaluation afin de collecter les données pour 1/ suivre l'évolution des activités 2/ suivre les indicateurs de résultats 3/ suivre les indicateurs d'objectifs spécifiques. Ces outils sont mis à jour chaque trimestre par le responsable de projet et les partenaires (selon les activités). La coordinatrice de la convention-programme (CP) en prend connaissance chaque trimestre, les analyse et les consolide. En plus des échanges réguliers avec les responsables de projet et les directrices pays, la coordinatrice de la CP et l'experte petite enfance effectuent chacune une mission par an dans chaque pays pour un suivi terrain des activités. La directrice de PE&D réalise également une mission par an dans chaque pays. Chaque mission donne lieu à un compte-rendu partagé avec les équipes projets.

Le rapport d'activités pour l'AFD est préparé en fin de tranche par les équipes projets et les partenaires et est finalisé par la coordinatrice de la CP.

Suivi financier :

Les comptables locaux collectent mensuellement les dépenses des partenaires locaux et de PE&D qui sont contrôlées par le responsable financier de chaque pays. Les prévisions sont validées régulièrement avec le responsable de projet afin de préparer les envois de fonds mensuels et d'alerter sur d'éventuelles variations significatives des postes de dépenses. La responsable financière du siège, coordinatrice financière de la CP, consolide les données pour établir chaque semestre le Budget Follow Up du programme. Les comptes de PE&D sont audités annuellement par le cabinet KPMG. Les comptes des partenaires sont audités annuellement par les responsables financiers et/ou des auditeurs externes. Un audit financier externe du projet est prévu en année 3 et le rapport sera transmis à l'AFD.

Instances de gouvernance :

Les comités :

- Le comité stratégique entretient la réflexion sur la stratégie de la CP et le suivi de sa mise en œuvre.
Réunion annuelle et selon les besoins, avec l'AFD. Il est composé de : Directrice PE&D, Coordinatrice CP, Experte PE siège, Déléguée générale Auteuil Petite Enfance, Directrice de la crèche APE de Nantes.
- Le comité de suivi transversal s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de la CP, partage et mutualise les connaissances, expériences et bonnes pratiques.
Réunion trimestrielle. Il est composé de : Coordinatrice CP, experte PE siège, responsables de projet.
- 4 comités de suivi opérationnel (BF, CB, NP, VN) mettent en œuvre et suivent les activités, mobilisent les parties prenantes.
Réunion tous les 2-3 mois et selon les besoins. Chaque comité est composé de : Directrice pays, responsable(s) de projet, responsable financier, partenaires.

Les activités du projet s'inscrivent dans une collaboration active et partenariale avec les autorités de chaque pays et avec les associations suivantes qui sont les principaux partenaires :

Au Burkina Faso : L'Association pour la Promotion de l'Éducation des Jeunes Enfants au Faso (APEJEF), l'Association Féminine pour le Développement du Burkina Faso (AFEDEB), Esther Vision et L'Association SongTaaba des Femmes Unies pour le Développement (ASFUD)² seront en charge de réaliser les activités de formation au métier d'assistante maternelle niveau CQB, de sensibiliser les populations sur les services d'éveil et d'éducation des jeunes enfants, de promouvoir le métier d'assistante maternelle et le leadership féminin, d'animer des réseaux d'acteurs de la petite enfance et de faire le plaidoyer auprès des autorités locales sur le développement de la petite enfance. Quant à l'entreprise sociale BiiBop qui fabrique artisanalement et commercialise des jeux et jouets, elle sera fortement impliquée dans la réalisation des aires de jeux.

Au Cambodge : **Bandos Komar** appuiera les communes pour le renforcement des écoles préscolaires et animera les activités d'éducation parentale.

1 autre OSC partenaire sera identifiée au cours du projet.

Au Népal : **Child Nepal** met en place le projet au niveau local et gère la coordination avec les acteurs impliqués locaux. PE&D mène sa première collaboration avec **Prayatnashil Community Development Society** (Prayash Nepal) après une mission conjointe de prospection fin 2014. Prayash est le seul partenaire pour la mise en place des projets dans le district de Dhading où l'association travaille depuis 15 ans dans le domaine du développement communautaire.

Au Vietnam : L'Association pour la Protection des Droits des Enfants d'Hô Chi Minh Ville (HACRP) sera en charge des activités de parentalité et d'accompagnement familial dans 3 districts où ils ont des centres sociaux. Il est à noter qu'au Vietnam, l'importance de la hiérarchie et des acteurs locaux est majeure. En tant qu'ONG internationale, PE&D doit se référer à un partenaire vietnamien pour entrer en contact avec les autorités et valider les activités. C'est à travers l'HARCP que les autorisations seront demandées au Comité Populaire, organe décisionnel pour la réalisation des projets, ainsi qu'au CTSE, en charge des affaires concernant le travail social et l'enfance.

1 autre OSC partenaire sera identifiée au cours du projet pour mener les activités dans les districts où l'HARCP n'intervient pas.

En France : **Auteuil Petite Enfance (APE)** est une filiale de la Fondation Apprentis d'Auteuil qui gère 16 crèches selon une approche valorisant le bien-être de l'enfant, le vivre ensemble, la relation parents-enfants. Outre le fait qu'APE apportera et partagera son expérience en petite enfance et gestion de crèche, un travail commun va être mené pour rédiger un document de référence sur les grands principes/spécificités des crèches d'APE, sur lequel PE&D s'inspirera pour le développement d'un modèle de crèches dans les pays où elle est présente.

6) Budget et plan de financement

Le projet de budget prévisionnel initial prévoit une dépense totale de **2 833 000€**.

Rubriques du budget prévisionnel	Total en Euros sur 3 ans	%
Immobilier, équipements techniques et mobilier	122 144	4%
Achats et services extérieurs	505 882	18%
Frais de services, d'études et de prestations externe	426 082	15%
Frais de voyages et déplacements et de mission	125 881	4%
Ressources Humaines	1 332 066	47%
Fonds	63 400	2%
Coûts indirects (10%)	257 545	9%
TOTAL	2 833 000	100%

² Esther Vision et ASFUD sont des nouveaux partenaires pour PE&D

7) Activités et résultats attendus

Activités prévues pour la mise en œuvre de l'objectif spécifique 1 :

Développer les services Petite Enfance publics, communautaires et privés

Principales activités prévues :

A1.1. Appuyer les communes et les OSC dans la mise en place ou l'amélioration d'écoles préscolaires communautaires, publiques et privées.

A1.2.1. Accompagner des associations et des micro-entrepreneur.e.s dans la création de SEEJE.

A1.2.2. Soutenir des employeurs dans leur politique d'aide de leurs salarié.e.s pour la garde de leurs jeunes enfants.

A1.2.3. Développer un modèle reproductible de SEEJE (0-3 ans).

A1.3. Accompagner des communes dans la création d'aires de jeux extérieures.

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées :

- 51 écoles préscolaires sont renforcées et autonomes
- 23 conseillers communaux responsables des femmes et des enfants sont formés à leurs rôle et responsabilités
- 100 assistantes maternelles sont accompagnées dans la création d'un Service d'Eveil et d'Education de Jeunes Enfants (SEEJE)
- 38 SEEJE sont créés et autonomes
- 2 aires de jeux sont créées et accessibles à tous les enfants. Chacune dispose d'au moins 4 jeux. Un système de gestion et de maintenance est mis en place
- 6585 enfants de 3 mois à 6 ans vivant dans les zones d'intervention du projet sont accueillis dans les écoles préscolaires (87%) et les SEEJE (0-3 ans) (13%)
- 13170 pères et mères de ces enfants qui utilisent ces services
- 8 entreprises sont en mesure de proposer des services de crèches à leurs employé.e.s
- Au moins 60 communes sont dotées d'un nouveau service PE pour leur population

Activités prévues pour la mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 :

Améliorer la protection et la prise en charge des jeunes enfants

Principales activités prévues :

A2.1.1. Sensibilisation du grand public par la diffusion de messages d'éducation parentale via la radio, la TV et les réseaux sociaux

A2.1.2. Soutenir la parentalité via des séances de sensibilisation dans les communes cibles.

A2.1.3. Repérer les enfants en grande difficulté et offrir à leur famille un accompagnement psychosocial

A2.2.1. Améliorer les outils pédagogiques des écoles préscolaires

A2.2.2. Former les professionnels de la Petite Enfance en poste ou en projet professionnel

A2.2.3. Créer ou étendre des plateformes collaboratives numériques pour les enseignants

A2.3.1. Faire du plaidoyer pour renforcer le cadre de légal en matière de PE

A2.3.2. Contribuer à un cadre de concertation et de supervision des services PE

A2.4. Renforcer et développer l'entreprise sociale de matériel éducatif BiiBop

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées :

- 160 000 parents ont renforcé leur parentalité
- 640 familles ont reçu un accompagnement psychosocial, 70% d'entre elles ont amélioré leur situation
- 786 professionnels de la Petite Enfance ont reçu une formation et ont accès à de nouveaux outils pédagogiques

- 50% des professionnels de la Petite Enfance utilisent régulièrement les plateformes collaboratives numériques
- Des actions et des moyens spécifiques au développement de la petite enfance sont intégrés dans les plans d'actions annuels des gouvernements des pays d'intervention
- Le chiffre d'affaires de BiiBop a été multiplié par 2

Activités prévues pour la mise en œuvre de l'objectif spécifique 3 :

Enrichir les pratiques et renforcer les compétences des acteurs de la Petite Enfance

Principales activités prévues :

A3.1.1. Organiser un séminaire Petite Enfance international à Paris et un régional au Togo pour PE&D et ses partenaires

A3.1.2. Organiser des visites croisées entre pays

A3.1.3. Participer à 2 événements internationaux sur la Petite Enfance

A3.2.1. Tirer des expériences des modèles de services Petite Enfance reproductibles et définir l'ADN des crèches PE&D et Auteuil Petite Enfance

A3.3.2. Réaliser une évaluation finale et une étude d'impact (étape 1)

A3.3.3. Diffuser des fiches techniques via le Réseau Pratiques d'Inter Aide

Indicateurs de suivi des activités chiffrés et cibles visées :

- 85% des participants aux séminaires Petite Enfance ou aux visites croisées déclarent avoir amélioré leurs compétences et connaissances sur le développement de la petite enfance
- Les 10 OSC partenaires et PE&D ont renforcé leurs capacités
- Au moins 10 fiches sont publiées sur le Réseau Pratiques d'Inter Aide

II. La prestation

La présente prestation consiste à accompagner Planète Enfants & Développement pour la consolidation de son dispositif de suivi-évaluation et pour la conduite de l'évaluation finale de la convention-programme.

A. Justification de la demande

1) Origine de la demande

Pour cette convention-programme, PE&D a voulu sortir du dispositif classique d'évaluation finale programmée en fin de projet. Les réflexions qui ont abouti à ce choix portaient du constat que les évaluations finales des projets précédents ont eu finalement peu de valeur ajoutée au regard de l'investissement en termes de coût et de temps de travail. En effet, la concentration sur une période courte de fin de cycle rend ce travail complexe et le contraint à répondre aux attentes de redevabilité davantage qu'à s'inscrire dans une forme de pédagogie. La volonté est de considérer davantage l'évaluation comme un processus continu et concerté tout au long du programme (de la définition des hypothèses à traiter, des indicateurs à collecter et des méthodes de suivi, jusqu'à l'évaluation des effets). Ainsi, les recommandations qui en découleront devraient être plus pertinentes du fait d'une meilleure préparation et d'une meilleure connaissance du contexte et du programme, et devraient contribuer plus efficacement à la construction de la phase suivante.

Cette prestation s'inscrira également dans le renforcement de l'expertise de PE&D et de ses partenaires en matière de suivi-évaluation, telle que prévu dans l'activité A3.3.2.

Ce processus vise non seulement à aider les équipes de PE&D à mieux analyser les effets des actions menées mais également à renforcer les capacités de l'ONG et de ses partenaires. Un élément important de la portée attendue d'une convention-programme concerne le renforcement structurel

de l'ONG bénéficiaire : renforcement technique, méthodologique, organisationnel... et également une dimension de diffusion des résultats et d'échanges entre pairs.

La méthodologie de l'évaluation finale sera précisée au début de la troisième année du projet.

Enfin, c'est la 1^{ère} fois que PE&D gère une convention-programme impliquant de nombreux partenaires sur tous ses pays d'intervention. Cela requiert une expertise supplémentaire pour définir des objectifs communs atteignables, des indicateurs de résultat pertinents et adaptés et des outils de suivi relativement abordables.

Pour mener à bien cette démarche, PE&D souhaite faire appel à une équipe de consultant.e.s externes (sélection concertée sur base d'une consultation restreinte) qui, à travers 3 phases d'intervention, sera chargée d'appuyer l'organisation et ses partenaires dans cette démarche évaluative continue. Son implication se traduira concrètement par un appui de 2 à 3 mois de travail cumulé par an sur les 3 ans.

Limites de la commande :

Cette commande étant relativement ambitieuse, elle sera probablement confrontée à des limites en termes de données existantes, de capacité à isoler selon les contextes l'influence d'autres facteurs que le programme sur les effets observés. Les consultant.e.s sont invité.e.s à faire des propositions dans leur offre quant à la façon dont ils.elles pourraient anticiper et compenser ces limites éventuelles.

2) Qu'est-ce que PE&D veut suivre par rapport à l'action ?

Au terme des trois phases de la convention-programme (durée envisagée de 9 ans – 3 phases de 3 ans), PE&D souhaite que la prise en charge des 0-6 ans, afin d'assurer leur bien-être et leur plein développement, soit une priorité pour les pays d'intervention, à la fois au niveau des pouvoirs publics (qui y consacrent des moyens concrets dédiés) et au niveau des familles (qui ont acquis une très bonne connaissance du développement du jeune enfant et de ses besoins) ; que les taux de préscolarisation et de fréquentation progressent et que la qualité de l'éducation s'améliore, en particulier avec l'utilisation reconnue comme indispensable de matériel pédagogique (jeux et de jouets) ; que les pays d'intervention disposent de modèles de centre d'accueil pour les 3-36 mois pérennes, de qualité et accessibles au plus grand nombre, aussi bien en milieu urbain que rural, avec un dispositif d'encadrement socio-sanitaire opérationnel. PE&D vise le développement et la reconnaissance d'une filière professionnelle porteuse d'emplois, formant du personnel qualifié et engagé.

3) Attentes et objectifs

Au vu des enjeux liés à la première phase d'une convention-programme, il est apparu nécessaire à l'équipe de solliciter l'appui de consultant.e.s :

- Pendant la mise en œuvre du projet afin d'accompagner PE&D dans leur dispositif de suivi-évaluation, de proposer des adaptations et améliorations pour les faiblesses identifiées, dans la perspective de la conduite de l'évaluation finale ;
- Dans les derniers mois du programme pour l'évaluation finale de celui-ci, axée sur des recommandations pratiques en vue d'une deuxième phase.

La logique convention-programme nécessite le renforcement des capacités collectives de pilotage du projet. La mise en place d'un meilleur suivi-évaluation peut renforcer et garantir une meilleure transparence sur le pilotage du projet et pérenniser l'évolution du mode de gouvernance et de coordination en développant des outils pour collecter l'information et mieux rendre compte des résultats ou des difficultés dans la mise en œuvre du projet.

Concernant la mise en œuvre du projet, les indicateurs sont essentiellement quantitatifs et ne permettront pas toujours de faire ressortir les avancées qualitatives obtenues, notamment concernant

3 actions spécifiques :

- Les résultats d'actions de **renforcement de capacités** (visites croisées, séminaires) et de **plaidoyer** peuvent être progressifs et immatériels. Le suivi-évaluation de telles actions est une démarche innovante qu'il importe d'appuyer. A ce titre, des méthodologies orientées vers l'analyse des changements générés chez les acteurs concernés et visés par les actions pourraient s'avérer pertinentes. L'appui devrait aider PE&D à identifier les changements attendus chez les acteurs visés par les actions de renforcement de capacités et de plaidoyer, à différents niveaux, et à les suivre dans la durée, en étant réalistes sur les changements qu'il est possible d'attendre et d'apprécier en la matière.
- L'**ancrage institutionnel** des actions entreprises : en quoi ces actions (formations, création ou renforcement de Services d'Eveil et d'Education de Jeunes Enfants, éducation parentale...) ont des bases institutionnelles solides, sont ancrées dans le pays, sont connues voire reconnues par les autorités locales, et quelles sont leurs perspectives de pérennité.

Quant à l'approche genre dans la convention-programme, l'appui devrait aider PE&D à définir des indicateurs genrés. Ces indicateurs spécifiques nous aideront à concevoir notre stratégie genre pour la 2ème phase de la CP.

B. Phases et livrables attendus

Ce processus longitudinal de suivi-évaluation est envisagé à travers 3 phases successives qui sont présentées ci-dessous :

⇒ **Phase 1 (+/- 4 mois) :**

- Validation des questions évaluatives, des indicateurs et des modalités méthodologiques
- Etat des lieux des dispositifs de suivi-évaluation et cadrage
- Elaboration d'un document de référence

Contenu de la phase 1 :

- 1) **Une définition concertée et une validation des hypothèses et des questions évaluatives en début de cycle.** Il s'agira, au démarrage du cycle, de mener une réflexion concertée avec les équipes (au siège et sur le terrain) sur la mise au point et la priorisation des hypothèses à vérifier et des questions évaluatives. Celles-ci porteront essentiellement sur les effets des actions entreprises sur le renforcement de capacités de PE&D et de ses partenaires, sur les premières actions de plaidoyer afin d'améliorer les politiques publiques de la petite enfance (relation avec les autorités locales, cadres de concertation), sur l'ancrage institutionnel actions entreprises. Le rôle des évaluateur.trice.s sera de faciliter la réflexion sur ces questions évaluatives.
- 2) Un travail sera ensuite réalisé afin de **préciser et d'affiner la formulation des indicateurs** qui permettront de renseigner ces questions évaluatives et de **s'accorder sur les modalités méthodologiques** (protocoles de collecte et de traitement des données, enquêtes à réaliser, échantillons à considérer...).
- 3) Partant de ce travail, il s'agira ensuite de **passer en revue et de commenter les dispositifs de suivi-évaluation existants, les analyses déjà menées et la bibliographie existante, et de jauger dans quelles mesures cette base informative permettra d'apporter les informations nécessaires pour répondre aux questions évaluatives déterminées.** Si nécessaire, des mesures correctives seront proposées et discutées afin notamment d'inclure de nouvelles données dans les systèmes de suivi et de programmer des enquêtes spécifiques.

Cette première phase sera réalisée en partie en France, à travers des séances de travail avec la coordinatrice de la CP, la directrice de PE&D et l'experte PE, et également par visioconférence avec les responsables de projet, les équipes et les partenaires locaux.

Livrables attendus :

L'aboutissement sera la rédaction d'un document de référence décrivant comment la mesure de la contribution du programme au changement visé sera appréhendée. Celui-ci sera composée de :

- Un document de référence global (en français et en anglais, 5 à 10 pages) présentant les questions évaluatives et les principales modalités méthodologiques retenues pour y répondre.
- Une partie détaillée pour chaque pays (rédigée dans la langue de travail du pays : français pour le Burkina-Faso, anglais pour le Cambodge, le Népal et le Vietnam) reprenant, au regard des questions évaluatives retenues, les indicateurs choisis, les données et modalités de collecte et de traitement, les dispositifs de suivi utilisés, les corrections apportées ou à apporter.

Calendrier :

Le travail relatif à cette première phase devra être achevé pour juin 2021.

⇒ **Phase 2 (+/- 1 mois) :**

- S'assurer que les dispositifs de suivi répondent aux attentes spécifiées dans le document de référence
- Réalisation des premières analyses au moment de la rédaction du rapport intermédiaire de fin de 1^{ère} tranche
- Accompagnement ponctuel

Contenu de la phase 2 :

Une fois le cadre établi, l'étape suivante sera de se pencher sur le traitement, éventuellement l'adaptation des méthodes de suivi, l'analyse et la restitution des données et des observations. Sur base du document de référence, il s'agira dès lors de s'assurer de la pertinence et de la solidité des méthodes évaluatives établies et des données collectées.

Cette deuxième phase consiste en un accompagnement ponctuel, en janvier 2022 au moment de la réaction du rapport intermédiaire, et à travers des échanges avec la coordinatrice de la CP selon les besoins (forfait d'1 jour/hm).

Livrables attendus :

- Des premières analyses en janvier 2022
- La révision du document de référence élaboré en 1^{ère} phase si besoin.

Calendrier :

Appuis ponctuels totalisant 1 mois de travail répartis entre juillet 2021 et décembre 2022.

⇒ **Phase 3 (+/- 4 mois) :**

- Conduite de l'évaluation finale proposant des orientations dans la cadre de la deuxième phase de la convention-programme
- Formulation de recommandations et appréciation de l'intérêt de ce type de processus d'évaluation continue
- Restitution en France

Contenu de la phase 3 :

S'appuyant sur le travail réalisé tout au long du cycle, les consultant.e.s seront enfin chargé.e.s de mesurer et de rédiger un rapport d'évaluation finale et de restituer les résultats en France.

Aussi, sur la base des différentes observations et analyses, il sera demandé des avis sur des orientations stratégiques permettant de préparer la phase 2 de la convention-programme qui étendra les actions sur les différents pays, améliorera la durabilité et la pérennité des actions entreprises, la diffusion et le passage à l'échelle de certaines pratiques ; en renforcera l'autonomie des OSC, initiera d'autres actions pilotes pour soutenir l'objectif global.

Il sera également demandé de donner un avis sur la pertinence de reconduire ce type de processus d'évaluation continue dans le cadre de la 2ème phase de la convention-programme.

Livrables attendus :

- Un rapport provisoire en français
- Un rapport définitif faisant suite aux remarques de PE&D sera produit. Les droits moraux et patrimoniaux des productions des consultant.e.s appartiendront à PE&D. Ce rapport définitif comprendra :
 - un rapport principal (en français) qui traitera :
 - des résultats détaillés de l'évaluation relatifs aux objectifs fixés,
 - des perspectives et des recommandations faites par les évaluateur.trices.
 - un corps d'annexes qui reprendra les tableaux et informations factuelles nécessaires à une meilleure compréhension d'informations développées dans le rapport principal.
 - une synthèse (environ 5 pages en français et en anglais) qui comportera :
 - un état des lieux,
 - une synthèse des résultats obtenus, des principaux constats ou conclusions majeures sur la base des attentes exprimées dans ces termes de référence,
 - les recommandations des évaluateur.trices.
 - une fiche résumée (1 page en français) reprenant, après une présentation générale, les principales conclusions et recommandations.

Calendrier :

Afin d'avoir des éléments nécessaires à la construction de la phase 2, qui sera présentée à l'AMI de l'AFD de juillet 2023, cette 3^{ème} phase sera programmée au 1er trimestre 2023 avec une restitution envisagée en avril 2023 et la remise du rapport définitif en mai 2023.

C. Moyens

1) Humains

L'association entre des compétences internationales et locales est fortement recommandée pour la réalisation de cette prestation. Par expertise internationale, est entendu un.e expert.e ayant une expérience professionnelle avérée dans plusieurs sous-régions. Par expertise locale, est entendu un.e/des expert.e.s ayant une expérience professionnelle de longue durée dans au moins 3 des 4 pays d'intervention : Burkina-Faso, Cambodge, Népal et Vietnam. L'expertise sera réalisée par une équipe de consultant.es, avec une attention particulière en termes de cohérence/complémentarité/articulation de l'équipe pendant la durée de l'appui., il sera précisé lequel/laquelle d'entre eux/elles sera chef.fe de mission.

Il est fait appel à des profils disposant d'une expérience et d'une expertise confirmée en :

- évaluation de projet (en continu et ex-post)
- formation et accompagnement de processus d'évaluation continue
- capacités d'analyse selon une approche genre

Par ailleurs, des connaissances liées aux thématiques et spécificités de la CP serait un plus : petite enfance, accès à l'éducation, éducation parentale, formation professionnelle, renforcement de capacités et plaidoyer. Un **excellent niveau d'anglais** constitue un prérequis (langue de travail dans trois des quatre pays).

Remarque importante : la qualité d'un tel processus et de la collaboration supposera notamment une vision partagée de l'approche évaluative. Les modalités contractuelles prévoiront que la collaboration pourra être terminée par PE&D à la fin de chacune des 2 premières phases. Les propositions financières devront dès lors spécifier un montant séparé pour chacune des 3 phases mentionnées ci-dessus.

Les propositions des consultant.e.s intéressé.e.s devront inclure :

- Une proposition présentant la compréhension des termes de références, des enjeux du processus dans sa globalité et de chacune des phases ainsi que la méthode proposée pour ces trois phases ;
- Une proposition financière pour chacune des 3 phases, détaillant également le nombre homme/jour de travail envisagé en France avec le siège et sur le terrain ;
- Les CV des évaluateur.trice.s (formation, expertises et expériences tant dans les champs couverts par le programme que dans ce type d'action), attestant de son niveau d'expérience et d'expertise sur les points requis pour la prestation ;
- Des références.

Il est demandé d'être synthétique. Le dossier ne doit pas dépasser 20 pages (hors CVs)

2) Financiers

Le budget global envisagé pour cette prestation est fixé à un montant total maximum de **75 000 € TTC pour les 3 ans**.

Ce budget intègre :

- les frais de mission : vols internationaux, per diem y compris hébergement, frais de visa, sur la base des tarifs pratiqués par PE&D pour ses missions
- les déplacements en France pour les réunions prévues à Paris (per diem et frais de transport)
- un forfait pour d'éventuels frais divers (interprète, restitution/reproduction/diffusion, transports locaux : chauffeur, carburant, entretien du véhicule le cas échéant)

Les frais de communication devront être gardés au minimum. L'usage d'outils de visioconférence gratuits est fortement conseillé.

Il est demandé aux consultant.e.s de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée HT et TTC, en tenant compte de ces éléments.

3) Calendrier prévisionnel

Le calendrier indicatif et prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

24 décembre 2020	Publication des termes de référence
14 janvier 2021 18H	Date limite de réception des offres

21 janvier 2021	Analyse des offres et choix de l'équipe de consultant.e.s (des entretiens pourront être demandés)
1ère quinzaine de février 2021	Réunion de cadrage et planification de la 1 ^{ère} phase
février – juin 2021	1 ^{ère} phase : questions évaluatives / méthodologie / dispositif de suivi juin 2021 : remise du document de référence sur les questions évaluatives et les principales modalités méthodologiques retenues
juillet 2021 – décembre 2022	2 ^{ème} phase (appuis ponctuels sur 1 mois): validation et exploitation des dispositifs de suivi / réalisation des premières analyses / révision du document de référence
janvier-mars 2023	3 ^{ème} phase : évaluation finale des résultats attendus du programme - restitutions dans les pays d'intervention et en France
avril – mai 2023	Remise et restitution d'un rapport provisoire, remise du rapport final

Merci d'envoyer vos offres de service complètes (offre technique et financière) par e-mail avant le **14 janvier 2021 18H**, aux 2 personnes suivantes :

Géraldine MASSUELLE, Coordinatrice convention-programme Petite Enfance
geraldine.massuelle@planete-eed.org

Véronique JENN-TREYER, Directrice PE&D
veronique.jenn-treyer@planete-eed.org